

AVIS D'INFORMATION

Concertation préalable menée dans le cadre de la déclaration de projet d'aménagement de la Citadelle général Bergé emportant mise en compatibilité du PLU de Bayonne

Par arrêté préfectoral du préfet des Pyrénées Atlantiques n°64-2023-12-15-00006 en date du 15 décembre 2023, le Ministère des Armées, représenté par l'Etat-major de la zone sud-ouest et le Service d'infrastructure de la Défense de Bordeaux, a engagé une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Bayonne pour le projet d'aménagement de la Citadelle général Bergé, qui vise les objectifs suivants :

- Combler le retard du 1^{er} RPIMa en termes d'infrastructures techniques afin de le doter de locaux modernes et adaptés à l'organisation actuelle et à venir du régiment mais aussi dimensionnés pour pouvoir accueillir les nouveaux matériels en service ;
- Combler le retard du 1^{er} RPIMa en termes de capacité d'hébergement de ses jeunes engagés volontaires ;
- Créer des bassins d'orages sur son versant Ouest afin d'apurer le passif du site en termes de régulation des eaux de pluie ;
- Intégrer les futures constructions dans un schéma architectural et environnemental contrôlé et respectueux des normes actuelles en recherchant le meilleur compromis possible.

Ce projet implique le déboisement maximal de 2 ha d'EBC et le déménagement de certaines espèces protégées au sein du site. Ces deux points font l'objet de mesures compensatoires et d'un suivi dans les temps validés par le CGDD et la CNPN.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. Elle donne lieu à une évaluation environnementale et fait ainsi l'objet d'une concertation préalable en application de l'article L. 103-2/1/c du code de l'urbanisme.

La concertation préalable se déroulera du 08 janvier 2024 à 08h01 au 08 février 2024 à 23h59.

Pendant toute sa durée :

Un dossier de concertation exposant le projet d'aménagement de la Citadelle général Bergé et la mise en compatibilité du PLU sera mis à disposition du public :

- en version papier, accessible en mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc) ainsi qu'au siège de la CAPB (15 avenue Foch, Bayonne), aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Le public pourra transmettre ses observations et propositions sur un registre prévu à cet effet.
- en version numérique accessible sur le site internet de la CAPB et de la ville de Bayonne.

<https://www.communaute-paysbasque.fr/concertations-reglementaires-1/concertation/mise-en-compatibilite-du-plu-de-bayonne-projet-damenagement-de-la-citadelle-general-berge>

<https://www.bayonne.fr/ma-mairie/enquetes-publiques-et-concertations>

<https://pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

Pendant la durée de la concertation un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5085>.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : concertation-publique-5085@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5085> et donc visibles par tous.

A son issue, la concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par les représentants du Ministère des Armées. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.